

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1712

4 septembre 2009

SOMMAIRE

3 PH S.A.	82140	L&L Luxury Goods S.A.	82140
Aerium Properties III S.à r.l.	82158	Lux Promotion 1 S.à r.l.	82142
Amhurst Corporation	82142	Marc Lefèbvre, S.à r.l.	82166
AP Union Group S.à r.l.	82137	Mataiva Holding S.A.	82140
Autonomy Capital Two	82131	MEI S.à r.l.	82136
Autonomy Luxembourg One	82130	MHFP 2 S.à r.l.	82137
Autonomy Luxembourg Two	82130	MHFP 3 S.à r.l.	82136
Bear Stearns International Funding I S.à r.l.	82139	MH Germany Property II S.à r.l.	82132
BIG Optimum SICAV	82153	MH Germany Property IV S.à r.l.	82134
CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management	82137	MH Germany Property IX S.à r.l.	82134
CDG Luxembourg S.A.	82139	MH Germany Property VII S.à r.l.	82135
Chartrose SC	82135	MH Germany Property V S.à r.l.	82135
Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav	82138	MH Germany Property XIV S.à r.l.	82132
Credit Suisse Westferry Investments (Lu- xembourg) S.à r.l.	82146	MH Germany Property XVI S.à r.l.	82133
Dogival S.A.	82157	MH Germany Property XV S.à r.l.	82133
Element Six Abrasives S.A.	82131	Nova/Paul Investments Capital (SCA) SI- CAR	82168
Epicare S.A.	82131	Ottavia S.A.	82142
EuroFinaDec SPF	82136	Oustal SA	82141
Eurogrigliati S.A.	82139	ProLogis Poland LX S.à r.l.	82164
Fliesen Heck s.à r.l.	82175	Ragaini Finance S.A.	82141
Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg	82138	S.G.C. Luxembourg S.A.	82134
Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg	82138	Sider Invest South America S.A.	82133
Gabek International S.A.	82171	Smallbrook Holding S.à r.l.	82160
Grey Stoke	82132	société immobilière saint-paul S.A.	82162
Irmãos Vila Nova S.A.- Luxembourg Branch	82175	Solidus Luxembourg S.A.	82142
Kingdom Investments I (TSF)	82130	Spoletto S.A.	82139
LaSalle UK Ventures	82155	Symptom S.à r.l.	82176
LBMB Events Management S.à r.l.	82172	Trevires S.A.	82141
LifeTree Holding S.à r.l.	82143	Trilantic Events Management S.à r.l.	82172
		Vanadium S.A.	82141
		World Motor Holdings S.à r.l.	82151
		Zahnen Holzbauplanung, S.à r.l.	82175
		Zubaran Holding S.A.	82140

Autonomy Luxembourg Two, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.336.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 août 2009 a nommé un gérant supplémentaire, avec effet immédiat.

- Mr Richard HAWEL, directeur, 28 rue JP Basseur, L-1258 Luxembourg, gérant;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG TWO

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009105091/16.

(090125428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Autonomy Luxembourg One, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 69.585,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.335.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 août 2009 a nommé un gérant supplémentaire, avec effet immédiat.

- Mr Richard HAWEL, directeur, 28 rue JP Basseur, L-1258 Luxembourg, gérant;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour AUTONOMY LUXEMBOURG ONE

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009105093/16.

(090125430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Kingdom Investments I (TSF), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.111.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 13 juillet 2009

1. Monsieur Carl SPECKE a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

2. Monsieur Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.

3. Monsieur Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

4. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de société, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Kingdom Investments I (TSF)

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105084/22.

(090125967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Autonomy Capital Two, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 116.598.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 3 août 2009 a nommé un gérant supplémentaire, avec effet immédiat.

- Mr Richard HAWEL, directeur, 28 rue JP Brasseur, L-1258 Luxembourg, gérant;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Pour AUTONOMY CAPITAL TWO

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2009105096/16.

(090125435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 août 2009.

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009105130/16.

(090125342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Epicare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.422.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2009.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ adresse professionnelle au 3, Avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A., siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Madame Nadine LAM-BALLAIS, née le 1^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

EPICARE S.A.

N. SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2009105052/22.

(090125351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.556.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit :

- De nommer :

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105236/16.

(090125732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property XIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.369.100,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.308.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105241/16.

(090125719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Grey Stoke, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 85.275.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 3 août 2009

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur de la société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009105194/22.

(090126043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.288.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105242/16.

(090125715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property XVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.289.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105243/16.

(090125709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.096.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg,

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg

- Monsieur Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg

- Monsieur Antonio BELTRAME, entrepreneur, demeurant au 10, Str. Valle di San Lorenzo, Vicenza, Italie, Président du conseil d'administration.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104982/22.

(090125936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

S.G.C. Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.087.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 12 juin 2009

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2007: c'est à dire lors de l'AGO QUI se tiendra en 2009

- Monsieur Giorgio SULSER, demeurant au 21-23, rue du Clos à Genève (Suisse), Président;
- Monsieur Takeo HARADA, demeurant au 2514 Shonan Takatori à Yokosuka City, Kanagawa Pref. (Japon);
- Monsieur Lorenzo BANCHERO, demeurant au 16, rue Via Gorgona à Genua (Italie);
- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 31 décembre 2007: c'est à dire lors de l'AGO qui se tiendra en 2009

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faiencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 juin 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009104983/22.

(090125930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.462.850,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 120.574.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105246/16.

(090125680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.847.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105245/16.

(090125702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.848.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105248/16.

(090125672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MH Germany Property VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.633.700,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.573.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105249/16.

(090125669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Chartrose SC, Société Civile.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg E 1.214.

—
Cession de parts sociales

Suite à un contrat de cession de parts sociales daté du 28 juillet 2009, il apparaît que les nouveaux actionnaires de la société Chartrose SC, dont le siège est situé 2A / 46 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux et immatriculé au Registre de commerce sur le N° E1214 ont été modifiés.

Le capital social se divise désormais entre:

1) Ketty RICCIO, né le 30/09/1975 à Velletri et résidant à via martiri fosse ardeatine 5 à 00049 Velletri (Italie) possédant 2500 parts

2) Paolo RACANICCHI, né le 15/10/1963 à Rome et résidant à via resta angelo, 1 à 00045 Genzano di roma (Italie) possédant 2500 parts

Les titres cédés sont quittes et libres de toutes charges.

Le droit luxembourgeois est seul applicable à la présente convention. Tout litige lié à cette convention sera de la compétence exclusive des Tribunaux luxembourgeois.

Fait en 2 originaux à Clervaux, le 28 juillet 2009.

Paolo Racanicchi

Gérant

Référence de publication: 2009105197/22.

(090126090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MEI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 136.075,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.465.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105253/16.

(090125644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MHFP 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.826.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105254/16.

(090125639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

EuroFinaDec SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 74.057.

—
Extract of the resolutions taken by the Board of Directors held on July 6th, 2009

- According to article 64(2) of the amended law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, the directors decide to appoint Mrs Nicole COHEN, Secrétaire Générale, born in F-Pantin on 18-12-1958, with professional address in 80, Rue Jouffroy d'Abbans, F-75017 PARIS as Chairwoman of the Board. Mrs. Nicole COHEN is appointed for the whole duration of her mandate, i.e. till the Annual General Meeting to be held in the year 2010.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 6 juillet 2009

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Nicole COHEN, née à F-Pantin, le 18-12-1958, avec adresse professionnelle au 80, Rue Jouffroy d'Abbans, F-75017 PARIS. Cette dernière assumera la fonction de Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur. Celui-ci qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'année 2010.

Le 6 juillet 2009

Certifié sincère et conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105146/22.

(090125315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

MHFP 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.817.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'associé unique prises en date du 4 août 2009

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- De nommer:

* Jan Willem Overheul, résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que nouveau Gérant A de la Société avec effet au 8 août 2009 pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105256/16.

(090125634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

AP Union Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.122.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) SA informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 24 novembre 2005 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

AP Union Group S.à r.l. ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et

Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que reprenneur du contrat précédemment conclu avec Citco (Luxembourg) SA.

Citco C&T (Luxembourg) SA informe également de la démission du gérant suivant, prenant effet ce jour:

- Luxembourg Corporation Company SA, ayant son siège social au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en tant que Gérant de la société.

Fait à Luxembourg, le 27 mai 2009.

Phill Williams / Séverine Canova .

Référence de publication: 2009105258/16.

(090125625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

CASA 4 FUNDS Luxembourg European Asset Management, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 110.332.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 24 Juin 2009 a renouvelé les mandats d'administrateurs suivants:

- Monsieur Giovanni Giacomo SCHRAEMLI, Président, avec adresse professionnelle, Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Giulio ROMANI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Oscar CRAMERI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Suisse;

- Monsieur Michele ZORZI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Piazza Manzoni 8, CH-6901 Lugano, Suisse;

- Madame Miriam SIRONI, Administrateur, avec adresse professionnelle, Via San Salvatore 6, CH-6901 Lugano, Suisse.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2009.

L'Assemblée Générale du 24 Juin 2009 a décidé de nommer un nouveau réviseur d'entreprise:

- ERNST&YOUNG, 7, Parc D'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 Décembre 2009.

Pour Casa4Funds Luxembourg European Asset Management

Celine Gutter

Head of Legal

Référence de publication: 2009104357/22.

(090124507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Citigroup Property Investors Real Estate Securities Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.682.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui a eu lieu le mardi 21 avril 2009 à 11 heures dans les locaux de Citibank International plc (Luxembourg Branch), 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange

L'Assemblée approuve la ré-élection de:

- Madame Kaitlin May, demeurant professionnellement 399, Park Avenue, 7th Floor, New York, NY10022, USA,
- Monsieur Daniel Pine, demeurant professionnellement 399, Park Avenue, 7th Floor, New York, NY10022, U.S.A.,
- Maître Jacques Elvinger, demeurant professionnellement 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Luxembourg,

- Monsieur Benoni Dufour, demeurant 15, Op der Sank, L-5713 Aspelt, Luxembourg.

pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

L'Assemblée approuve également la ré-élection des Auditeurs ("reviseur d'entreprises agréé") KPMG Audit S.à r.l., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg pour une durée de un an se terminant à la date de la prochaine assemblée générale ordinaire en 2010.

Pour le compte de Citigroup Property Investors Real Estate Securities, Sicav

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Emilie RAMPONI

Référence de publication: 2009104954/22.

(090125278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4010 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.434.

Suivant décision du comité de direction de Foot Locker Belgique S.A. en date du 29 octobre 1991, une succursale a été ouverte à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, 18 rue de l'Alzette. Les documents y relatifs ont été publiés Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations n° 428 du 28 janvier 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - succursale de Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105359/16.

(090126331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-4010 Esch-sur-Alzette, 18, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 39.434.

Suivant décision du comité de direction de Foot Locker Belgique S.A. en date du 29 octobre 1991, une succursale a été ouverte à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, 18 rue de l'Alzette. Les documents y relatifs ont été publiés Mémorial C, Recueil de Sociétés et Associations n° 428 du 28 janvier 1992.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Footlocker Belgium B.V.B.A. S.P.R.L. - succursale de Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009105360/16.

(090126339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Bear Stearns International Funding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 817.020,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.102.

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 22 juin 2009 que l'associé unique a décidé d'accepter la démission de Jan Doeke Thijs van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société et ce avec effet immédiat;

Luxembourg, le 6 août 2009.

Xavier Borremans.

Référence de publication: 2009105610/12.

(090126566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

CDG Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 128.342.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CDG LUXEMBOURG S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2009105721/12.

(090126266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Eurogrigliati S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.781.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROGRIGLIATI S.A.

Mohammed KARA / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105720/12.

(090126267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Spoleto S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.344.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

SPOLETO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105644/18.

(090126732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

L&L Luxury Goods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 95.237.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L&L LUXURY GOODS S.A.

Robert REGGIORI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105718/12.

(090126268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Mataiva Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.097.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MATAIVA HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105724/12.

(090126265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

3 PH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.564.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3 PH S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105725/12.

(090126264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Zubaran Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 60.501.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

ZUBARAN HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105672/18.

(090126813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ragaini Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 52.311.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RAGAINI FINANCE S.A.
Angelo DE BERNARDI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105727/12.

(090126263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Vanadium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 95.448.

Les comptes au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VANADIUM S.A.
Jacopo ROSSI / Louis VEGAS PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105728/12.

(090126262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Trevires S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 137.817.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TREVIRES S.A.
Louis VEGAS-PIERONI / Daniele MARIANI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009105729/12.

(090126261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Oustal SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 84.235.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 28 juillet 2009

Madame Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Michel JENTGES, administrateur démissionnaire, dont elle achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 06 août 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour OUSTAL SA
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009105667/18.

(090126810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Lux Promotion 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 94.371.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31.12.2007 (Rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 14/11/2008, N° L080167779) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105660/12.

(090127006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Solidus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 117.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOLIDUS LUXEMBOURG S.A.

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105652/12.

(090126948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Ottavia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.375.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2007 déposé le 13 février 2009 no L090025640.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009105375/12.

(090126387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Amhurst Corporation, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 18.301.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 30 juillet 2009

Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Sébastien ANDRE, démissionnaire, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Pour extrait sincère et conforme

AMHURST CORPORATION S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009105651/18.

(090126757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

LifeTree Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.871.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the members of "LifeTree Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, incorporated by a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on October 19, 2007, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations" C number 2709 of November 24, 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 132.871.

The meeting is presided by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Alexia UHL, juriste, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Laurence WUIDART, graduée en comptabilité, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The members present or represented and the number of corporate units held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,320 (one thousand three hundred twenty) corporate units, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the members have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of capital in the amount of EUR 50,000 to raise it from EUR 1,320,000 to EUR 1,370,000 by the issue of 50 new corporate units of EUR 1,000 each, to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units, to be subscribed as follows:

- Mr Jozsef FARKAS: 25 corporate units
- Mr Tamas FARKAS: 25 corporate units

and entirely paid up by contribution in kind of business quotas representing 100% of the corporate capital of Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hungary, this contribution being evaluated at EUR 50,000.

2. Amendment of article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 1,370,000 (one million three hundred seventy thousand Euro) divided into 1,370 (one thousand three hundred seventy) corporate units with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each."

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The meeting decides to increase the issued corporate capital by EUR 50,000 (fifty thousand Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 1,320,000 (one million three hundred twenty thousand Euro) to EUR 1,370,000 (one million three hundred seventy thousand Euro), by issue of 50 (fifty) new corporate units of EUR 1,000 (one thousand Euro), to be issued at par and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued corporate units, to be subscribed as follows:

- Mr Jozsef FARKAS: 25 corporate units
- Mr Tamas FARKAS: 25 corporate units

and entirely paid up by contribution in kind of business quotas representing 100% of the corporate capital of Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hungary, this contribution being evaluated at EUR 50,000.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened Mr Jozsef FARKAS and Mr Tamas FARKAS, represented by virtue of the aforementioned proxies, who declared to subscribe to the capital increase, Mr Jozsef FARKAS for 25 corporate units and Mr Tamas FARKAS for 25 corporate units, and to fully pay them up by the following contribution in kind:

- Mr Jozsef FARKAS, by a contribution in kind consisting in business quotas representing 50% of the corporate capital of Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hungary, this contribution being evaluated at EUR 25,000.

- Mr Tamas FARKAS, by a contribution in kind consisting in business quotas representing 50% of the corporate capital of Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hungary, this contribution being evaluated at EUR 25,000.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and of the value of such business quotas has been given to the undersigned notary by a copy of an Extract of the Trade Registration of the company and a declaration of the managing director of the company attesting the current number of business quotas, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Mr Jozsef FARKAS and Mr Tamas FARKAS, contributors, here represented as stated hereabove, declare that:

- they are the sole full owners of such business quotas and possess the power to dispose of such business quotas, legally and conventionally freely transferable;
- there exists no preemption rights nor any other rights by virtue of business quotas which any person may be entitled to demand that one or more of such be transferred to him;
- all further formalities shall be carried out in Luxembourg and in Hungary, in order to duly formalise the transfer of said business quotas and to render it effective anywhere and toward any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened Mr Guy HORNICK and Mr Luc HANSEN, managers of LifeTree Holding S.à r.l.

who, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the contribution in kind described here above, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation at EUR 50,000 (fifty thousand Euro), with the effective transfer of these business quotas, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the meeting decides to amend article 5 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

" **Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 1,370,000 (one million three hundred seventy thousand Euro) divided into 1,370 (one thousand three hundred seventy) corporate units with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand Euro) each."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about two thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "LifeTree Holding S.à r.l.", ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, constituée suivant un acte reçu par Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2709 du 24 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 132.871.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Laurence WUIDART, graduée en comptabilité, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.320 (mille trois cent vingt) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 50.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.320.000 à EUR 1.370.000 par l'émission de 50 nouvelles parts sociales chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à souscrire comme suit:

- Monsieur Jozsef FARKAS: 25 parts sociales
- Monsieur Tamas FARKAS: 25 parts sociales

entièrement libérées par un apport en nature de quote-parts représentant 100% du capital social de Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hongrie, cet apport étant évalué à EUR 50.000.

2. Modification de l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.370.000 (un million trois cent soixante-dix mille euros) représenté par 1.370 (mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Après délibération, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 50.000 (cinquante mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.320.000 (un million trois cent vingt mille euros) à EUR 1.370.000 (un million trois cent soixante-dix mille euros) par l'émission de 50 (cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros), émises au pair et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, à souscrire comme suit:

- Monsieur Jozsef FARKAS: 25 parts sociales
- Monsieur Tamas FARKAS: 25 parts sociales

entièrement libérées par un apport en nature de quote-parts représentant 100% du capital social de Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft, Budapest, Hongrie, cet apport étant évalué à EUR 50.000.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenus aux présentes Monsieur Jozsef FARKAS et Monsieur Tamas FARKAS, représentés en vertu des procurations ci-avant mentionnées, qui déclarent souscrire à l'augmentation de capital, Monsieur Jozsef FARKAS pour 25 parts sociales et Monsieur Tamas FARKAS pour 25 parts sociales et de les libérer par l'apport en nature suivant:

- Monsieur Jozsef FARKAS, par un apport en nature consistant en quote-parts représentant 50% du capital social de la société Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hongrie, cet apport étant évalué à EUR 25.000.
- Monsieur Tamas FARKAS, par un apport en nature consistant en quote-parts représentant 50% du capital social de la société Erzsébet királyné úti Ingatlankezelő Kft., Budapest, Hongrie, cet apport étant évalué à EUR 25.000.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces quote-parts a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait du Registre de Commerce de la société et d'une déclaration faite par l'administrateur-délégué de la société attestant le nombre actuel de quote-parts, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Monsieur Jozsef FARKAS et Monsieur Tamas FARKAS, apporteurs, ici représentés comme dit ci-avant, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires de ces quote-parts et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- toutes autres formalités seront réalisées au Luxembourg et en Hongrie, aux fins d'effectuer le transfert de ces quote-parts et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus Monsieur Guy HORNICK et Monsieur Luc HANSEN, gérants de la société LifeTree Holding S.à r.l.

reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation à EUR 50.000 (cinquante mille euros) sur le transfert de la propriété desdites quote-parts, et confirment la validité des souscriptions et libérations.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les déclarations et les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 1.370.000 (un million trois cent soixante-dix mille euros) représenté par 1.370 (mille trois cent soixante-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. PONSARD, A. UHL, L. WUIDART, G. HORNICK, L. HANSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30536. Reçu soixante-quinze Euros (75 Euros).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009105443/188.

(090126317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.023.

In the year two thousand and nine,
on the twenty-second day of May.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) "Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,525.-) with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-117925 ("CS KHR"),

hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 May 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing persons, shall be annexed to the present deed; and

(2) "PM Leasing AB", a Swedish governed law entity having its registered office at c/o TMF Sweden AB, Solna Strandvag 78, 3 tr, 171 54 Solna and registered with the Swedish Companies Registration Office under number org. 556731-8323 ("PM Leasing"),

hereby represented by Me Nicolas GAUZES, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 20 May 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the appearing persons, shall be annexed to the present deed.

CS KHR and PM Leasing are hereinafter collectively referred to as the "Shareholders".

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the shareholders of "Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed enacted on 6 July 2007, published in the Memorial C number 1889 of 5 September 2007 and

registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-130023 (the "Company"). The articles of association of the Company have previously been amended following a notarial deed of 27 April 2009, not yet published in the Memorial C of the Luxembourg Official Gazette.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) so as to raise it from its present amount of one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-five Swedish krona (SEK 1,082,124.45) to one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-six Swedish krona (SEK 1,082,124.46).

2 To issue one (1) new class B share with a nominal value of one point zero one Swedish krona (SEK 0.01), having the same rights and privileges as the existing class B shares.

3 To accept subscription for this new class B share, together with payment of a share premium in a total amount of twelve billion Swedish krona (SEK 12,000,000,000.-) by PM Leasing AB and to accept full payment in cash with respect to the nominal value of the class B share and by contribution in kind with respect to the share premium consisting of an existing receivable against the Company.

4 To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 To amend article 18 of the articles of incorporation of the Company as well as article 20 of the articles of incorporation of the Company, in relation to the rights attached to each class of existing shares.

6 Miscellaneous.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) so as to raise it from its present amount of one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-five Swedish krona (SEK 1,082,124.45) to one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-six Swedish krona (SEK 1,082,124.46).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) new class B share with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), having the same rights and privileges as the existing class B shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared PM Leasing, above-named (the "Subscriber"), represented by Maître Nicolas GAUZES, above-named, (the "Proxy holder"), by virtue of the above mentioned proxy.

PM Leasing represented by its Proxy holder declared to subscribe for one (1) new class B share with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01), together with payment of a share premium in a total amount of twelve billion Swedish krona (SEK 12,000,000,000.-) and to make payment in full for such new class B share by a contribution in cash for an amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0,01) as well as a contribution in kind consisting of a receivable of the Company for an amount of twelve billion Swedish krona (SEK 12,000,000,000.-) (the "Receivable").

The amount of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

The Receivable further represents a value in aggregate amount of twelve billion Swedish krona (SEK 12,000,000,000.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Receivable has been given to the undersigned notary.

The Subscriber, acting through its duly appointed Proxy holder, declared that the Receivable is free of any lien, encumbrance, pre-emption rights or other similar rights and is freely transferable to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

The Subscriber, acting through its duly appointed Proxy holder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Receivable is described and valued (the "Report"), which after being signed "ne varietur" by the Shareholders, as above represented, and the undersigned notary will remain attached to the present deed.

The conclusions of that Report read as follows:

"Pursuant to the above described valuation methodology, the contribution in kind paid to the Company is at least equal to the share premium to be paid in relation to one (1) newly issued class B share, having a par value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) to be issued by the Company."

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) new class B share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at one million eighty-two thousand one hundred twenty-four point forty-six Swedish krona (SEK 1,082,124.46) divided into one hundred four million nine hundred thirty-three thousand two hundred eighty (104,933,280) ordinary shares and three million two hundred seventy-nine thousand one hundred sixty-six (3,279,166) class B shares with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all of which are fully paid up."

Fifth resolution

The Shareholders resolved to amend article 18 of the articles of incorporation of the Company as well as article 20 of the articles of incorporation of the Company, both in relation to the rights attached to each class of existing shares.

Article 18 will from now on read as follows:

" **Art. 18.** From the annual net profits of the Company, as determined on the basis of applicable Luxembourg accounting rules, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders. In case of distribution, any share entitles its owner to a percentage of the distributed amounts equals to the percentage of (i) the aggregate amount for such share of its nominal value and share premium, if any, paid upon its issuance and not otherwise repaid thereon to (ii) the aggregate amount of the Company's issued share capital and share premium account."

Article 20 will from now on read as follows:

" **Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders, as the case may be, voting with the same quorum and majority as set out in article 14 of these articles of association, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at six thousand five hundred euro.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; upon the request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux mai.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

(1) "Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-117925 et ayant un capital social de 12.525,- euros ("CS KHR"),

ci-après représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 22 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant ainsi que le notaire soussigné restera annexée au présent acte; et

(2) "PM Leasing AB", une société régie par les lois de Suède ayant son siège sociale à c/o TMF Sweden AB, Solna Strandväg 78, 3 tr, 171 54 Solna et immatriculée avec le registre des Sociétés Suédoises sous le numéro org. 556731-8323 ("PM Leasing"),

ci-après représentée par Maître Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 20 mai 2009, laquelle procuration, après avoir été signée par le comparant ainsi que le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

CS KHR et PM Leasing étant ci-après collectivement appelés les "Associés".

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que les Associés sont les seuls associés de la société "Credit Suisse Westferry Investments (Luxembourg) S.à r.l.", une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié dressé en date du 6 juillet 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 1889 du 5 septembre 2007 et immatriculée avec le registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-130023 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu le 27 avril 2009, non encore publié au Mémorial C.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la société à concurrence de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-cinq couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,45) à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-six couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,46).

2 Emission d'une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoises (SEK 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie B, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de douze milliards de couronnes Suédoises (SEK 12.000.000.000,-) par PM Leasing AB et acceptation de la libération intégrale en numéraire en ce qui concerne la valeur nominale de la part sociale de catégorie B et par apport en nature en ce qui concerne la prime d'émission consistant en l'apport d'une créance détenue sur la Société.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Modification de l'article 18 des statuts de la Société ainsi que l'article 20 des statuts de la Société, tout deux en relation avec les droits attachés à chacune des catégories de parts sociales existantes.

6 Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) pour le porter de son montant actuel d'un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-cinq couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,45) à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-six couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,46).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales de catégorie B existantes.

Souscription - Paiement

A comparu PM Leasing, (le "Souscripteur") susnommé, représenté par Maître Nicolas GAUZÈS, susnommé (le "Mandataire") en vertu de la procuration telle que susmentionnée.

PM Leasing représentée par son Mandataire a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01), ensemble avec un paiement intégral en numéraire d'un montant de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) en ce qui concerne cette nouvelle part sociale de catégorie B ainsi qu'un paiement en nature consistant en une créance détenue sur la société ensemble avec la prime d'émission pour un montant de douze milliards de couronnes Suédoises (SEK 12.000.000.000,-) (la "Créance").

Le montant de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

La Créance représente par ailleurs un montant total de douze milliards de couronnes Suédoises (SEK 12.000.000.000,-).

La preuve par le comparant de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur agissant par le biais de son Mandataire dûment désigné a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de la Créance à la Société sans restriction ou limitation et que de valables instructions ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer valablement un transfert de la Créance à la Société.

Le Souscripteur agissant par le biais de son Mandataire a en outre déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel la Créance est décrite ainsi qu'évaluée (le "Rapport") et qui, après avoir été signé "ne varietur" par les Associés, tels que ci-dessus représentés, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

"Sur base de la méthode d'évaluation telle que ci-dessus décrite, la valeur totale de l'apport en nature correspond au moins à la valeur de la prime d'émission à être libérée en relation avec l'émission par la Société de la nouvelle part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01)".

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter la dite souscription ainsi que le dit paiement et d'émettre une (1) nouvelle part sociale de catégorie B conformément à la souscription telle que ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à un million quatre-vingt-deux mille cent vingt-quatre virgule quarante-six couronnes Suédoises (SEK 1.082.124,46) divisé en cent quatre millions neuf cent trente-trois mille deux cent quatre-vingts (104.933.280) parts sociales ordinaires et trois millions deux cent soixante-dix-neuf mille cent soixante-six (3.279.166) parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne Suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 18 des statuts de la Société ainsi que l'article 20 des statuts de la Société, tout deux en relation avec les droits attachés à chacune des catégories de parts sociales existantes.

L'article 18 aura la teneur suivante:

" **Art. 18.** Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés chaque année à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à l'exercice social suivant ou de le distribuer comme dividende à ces associés. En cas de distribution, chaque part sociale ouvre droit à son détenteur à un pourcentage de montant distribuable égal au pourcentage du (i) montant total de la valeur nominale et prime d'émission, s'il y en a, payée lors de l'émission de cette part sociale et non autrement encore remboursée sur (ii) le montant total du capital social émis ainsi qu'au compte de prime d'émission de la Société.

L'article 20 aura la teneur suivante:

" **Art. 20.** La Société peut être dissoute par une décision soit de l'associé unique soit de l'assemblée générale des associés, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 14 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que les frais de la liquidation, tous les actifs et avoirs de la Société seront distribués aux associés afin d'obtenir de façon globale les mêmes droits économiques que les règles établies concernant les distributions de dividendes."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mai 2009. Relation: EAC/2009/6059. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux le 10 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105434/254.

(090126689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

World Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.584.

In the year two thousand and nine, on the tenth day of June,

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organised under Luxembourg law, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 131477 (the Sole Partner),

hereby duly represented by Virginie Boussard, Avocat, with professional address in Luxembourg, under a proxy given under private seal in Luxembourg on June 8, 2009.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, represented as stated hereabove, has declared and requested the undersigned notary to enact the following:

I. GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l., prenamed, is the Sole Partner of WORLD MOTOR HOLDINGS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under Luxembourg law, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115584, incorporated by a notarial deed of the undersigned notary on March 20, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1228, p. 58901 on June 26, 2006, whose articles of association (the Articles) have been lastly amended by a deed of the undersigned notary on March 29, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1351, p. 64816 on July 13, 2006 (the Company).

II. That the agenda of the meeting was as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Splitting of the current four thousand (4,000) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, into one million (1,000,000) shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, by way of the reduction of the nominal value of each share to ten cents (EUR 0.10) and re-designation of such four thousand (4,000) shares into one million (1,000,000) shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each (the Shares);

3. Restatement of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one million (1,000,000) shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each"; and

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Partner has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Partner, representing the entirety of the corporate share capital of the Company, waives the convening notices and the Sole Partner represented, considering itself as duly convened, declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Partner resolves to split the current four thousand (4,000) shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, into one million (1,000,000) shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, by way of the reduction of the nominal value of each share to ten cents (EUR 0.10) and re-designation of such four thousand (4,000) shares into one million (1,000,000) shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

Third resolution

The Sole Partner resolves to amend article 5 paragraph 1. of the Articles, which shall henceforth be worded as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by one million (1,000,000) shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each".

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present meeting, is estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dixième jour de juin,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131477 (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par Virginie Boussard, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 8 juin 2009.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. GLOBAL MOTOR HOLDINGS S.à r.l., prénommé, est l'Associé Unique de WORLD MOTOR HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115584, constituée suivant un acte notarié du notaire instrumentant le 20 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1228, p.58901 en date du 26 juin 2006, dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 29 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1351, p.64816 du 13 juillet 2006 (la Société).

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée fut le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Division des quatre mille (4.000) parts sociales actuelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, en un million (1.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action à dix cents (0,10 EUR) et redéfinition de ces quatre mille (4.000) parts sociales en un million (1.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune (les Parts Sociales);

3. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société comme suit:

"**Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000 EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales, d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune"; et

4. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

Première décision

L'Associé Unique, représentant l'entière du capital social de la Société, renonce aux formalités de convocations et l'Associé Unique représenté, se considérant lui-même comme dûment convoqué, déclare avoir parfaite connaissance de l'agenda qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide de diviser les quatre mille (4.000) parts sociales actuelles, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, en un million (1.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action à dix cents (0,10 EUR) et redéfinition de ces quatre mille (4.000) parts sociales en un million (1.000.000) de parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune.

Troisième décision

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 paragraphe 1 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé de la manière suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (100.000 EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune".

Frais

Le montant global des frais, avances, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Virginie Boussard, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 19 juin 2009. LAC / 2009 / 24074. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105469/125.

(090127091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.649.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the thirty-first of July.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mrs Nathalie CLEMENT, employee, with professional address in Esch/Alzette, Luxembourg, acting as a special proxy holder of:

Banco de Investimento Global S.A. (BIG), incorporated under the laws of Portugal, having its registered office at Praça Duque de Saldanha, no 1, 8°, P-1050-094 LISBON, PORTUGAL,

hereafter referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given in Lisbon on July 8, 2009,

which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "BIG Optimum SICAV", a "société d'investissement à capital variable", established and having its registered office at 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 89 649, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 30 October 2002,

published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1726 on 3 December 2002 (here after "the Company").

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since then.

II.- That the subscribed share capital of the Company is represented by 150.090,935 shares with no par value, entirely paid up.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "BIG Optimum SICAV", prenamed and declares in that respect to approve the semi-annual report of the Company as per March 31, 2009.

IV.- That the principal has acquired all 150.090,935 shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at the registered office of the liquidated Company "BIG Optimum SICAV", 69 route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- That the register of shareholders will be cancelled as of today.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Madame Nathalie CLEMENT, employée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spéciale de:

Banco de Investimento Global S.A. (BIG), constituée et existant sous les lois du Portugal, avec siège social à Praça Duque de Saldanha, no 1, 8º, P-1050-094 LISBON, PORTUGAL,

ci-après dénommée: "le mandant",

en vertu d'une procuration donnée à Lisbonne, le 8 juillet 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle personne comparante, agissant sa qualité de mandataire, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "BIG Optimum SICAV", une société d'investissement à capital variable, établie et ayant son siège social au 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 89 649, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial"), numéro 1726 du 3 décembre 2002, (ci-après: "la Société");

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis lors.

II.- Que le capital social souscrit de la Société est représenté par 150.090,935 actions sans désignation de valeur nominale, libérées intégralement.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "BIG Optimum SICAV", prédésignée et déclare a cet effet approuver le rapport semi-annuel de la Société arrêté au 31 mars 2009.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les 150.090,935 actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre

tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au Réviseur d'entreprises de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège social de la société dissoute "BIG Optimum SICAV", 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

VIII.- Que le registre des actionnaires sera annulé à partir de ce jour.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande de la même personne comparante faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Esch/Alzette, Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. CLEMENT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2009. Relation: EAC/2009/9393. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105306/98.

(090127076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

LaSalle UK Ventures, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 116.220.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, registered with the Registrar of Companies under number 93.310, having its registered office at 22, Grenville Street, Jersey, JE4 8PX St. Helier,

here represented by Mrs Sonia GABRIELE, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in St Helier, on July 30, 2009.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "LaSalle UK Ventures" (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.220, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 24 May 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 12 July 2006, number 1344. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed on 24 June 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 15 July 2009, number 1363.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partner is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company to provide that the Company may, among other things, enter into and perform any loan sub-participation arrangements with and/or grant loans to any other companies or third parties.
2. Subsequent amendment of article 2 of the articles of incorporation of the Company.

The appearing party representing the whole corporate capital, then requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to amend the corporate object of the Company to provide that the Company may enter into and perform any loan sub-participation arrangements with and/or grant loans to any other companies or third parties.

Second resolution

Subsequently, the sole partner decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes."

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

"LaSalle UK Ventures Holdings Limited", une private limited liability company constituée et existant selon les lois de Jersey, enregistrée auprès du Registrar of Companies sous le numéro 93310, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8 PX,

ici représentée par Mademoiselle Sonia GABRIELE, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à St. Helier, le 30 juillet 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de "LaSalle UK Ventures" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.220, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 12 juillet 2006, numéro 1344. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu selon acte notarié en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 15 juillet 2009, numéro 1363.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la Société afin qu'il dispose que la Société pourra, entre autres choses, conclure et signer toute participation à un prêt (sub-participation agreement) ou autres arrangements de ce type avec et/ou accorder des prêts à toute autre société ou partie tierce.

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la Société afin qu'il dispose que la Société pourra conclure et signer toute participation à un prêt (sub-participation agreement) ou autres arrangements de ce type avec et/ou accorder des prêts à toute autre société ou partie tierce.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet."

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 août 2009. Relation: EAC/2009/9386. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 août 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009105424/120.

(090126707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Dogival S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 87.620.

—
RECTIFICATIF

Il s'est avéré qu'une erreur matérielle de dactylographie s'est glissée dans le nom d'un administrateur cité dans l'acte à savoir celui de Monsieur Olivier Conrad mentionné au point 6 de l'ordre du jour et dans les résolutions 3, 4 et 6 de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DOGIVAL S.A., inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 87.620 qui s'est tenue par-devant le notaire soussigné le 26 mars 2009 sous le numéro 31.645 de son répertoire.

Il y a de lire le texte du point 6 de l'ordre du jour et des résolutions 3, 4 et 6 de ladite assemblée comme suit:

- point 6 de l'ordre du jour «6. Démission de Monsieur Olivier Conrad, Administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008; décharge à l'Administrateur démissionnaire et nomination d'un Administrateur en remplacement de celui démissionnaire;»

«Troisième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Vincent THILL, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe FIORUCCI, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 17 septembre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Vincent THILL en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Olivier CONRAD, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko LA ROCCA, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 26 octobre 2007.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Olivier CONRAD en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Stefano DE MEO, en qualité d'Administrateur et de Président de la société, en remplacement de Monsieur Davide MURARI. cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 1^{er} février 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Stefano DE MEO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, expire à l'Assemblée Générale de 2011.»

«Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Stefano DE MEO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Vincent THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur;
- Monsieur Olivier CONRAD, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer la société ALTER AUDIT S.à.r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008.»

«Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Olivier Conrad de ses fonctions d'administrateur avec effet au 1^{er} septembre 2008 et lui accorde décharge pour l'exercice de son mandat.

En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée nomme Madame Sandrine DURANTE, née le 14 novembre 1972 en France demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 19-21, boulevard du Prince Henri, en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, expire à l'Assemblée Générale de 2011.»

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 28 juillet 2009.

Paul Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2009105392/59.

(090127027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Aerium Properties III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.152.

In the year two thousand and nine, on the twenty-eighth day of May.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S. C.A., a partnership limited by shares (Société en commandite par actions), having its registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 105214, here represented by Mrs Sylvie LEXA, employee, residing professionally at 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the attorney in fact of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, declaring to act in its capacity as sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AERIUM PROPERTIES III S. à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L - 1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and

Companies Register under number B 105152 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg by deed of the undersigned notary dated on December 20, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 341 of April 16, 2005, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

Resolutions:

The sole partner decides to transfer the registered office of the Company from L - 1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch to 6A, route de Trèves, L - 2633 Senningerberg and to amend the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. First sentence.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven".

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-huitième jour de mai,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

LDV MANAGEMENT AERIUM III HOLDING S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à L - 1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 105214, ici représentée par Madame Sylvie LEXA, employée, demeurant professionnellement au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclarant agir en sa qualité d'associé unique (l'"Associé Unique") de AERIUM PROERTIES III S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L - 1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105152 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 341 en date du 16 avril 2005, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions:

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de L - 1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch au 6A, route de Trèves, L -2633 Senningerberg et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

" **Art. 5. Première phrase.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 05 juin 2009. LAC/2009/21517. Reçu 75.-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009105404/74.

(090126851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

Smallbrook Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 138.351.

In the year two thousand and nine, on the third day of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Oren Financial Ltd., a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at 90, Main Street, Road Town, BVI Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Corporate Affairs under number 1421030,

duly represented by Me Orane Mikolajayk, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on June 30, 2009.

which proxy, initialed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Smallbrook Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 138.351, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 15 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1309 of 29 Mai 2008 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended yet.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First Resolution:

The Sole Shareholder resolves to amend the corporate purpose of the Company and subsequently to amend article 2 (object) of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 2. Object.** The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

An additional purpose of the Company is the acquisition, investment, development, promotion, sale, management, lease of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including (i) the direct or indirect holding of participations in companies the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties and (ii) the establishment of branches holding real estate in the Grand Duchy of Luxembourg.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may furthermore carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which are or may be conducive to the above."

Second resolution

Pursuant to the amendment of the purpose of the Company as referred to in the resolution as above, the Sole Shareholder resolves to approve and to ratify any obligation, execution and performance of the Company under the Land Plots and Dwelling House Purchase and Sale Agreement entered into by the Company with Zakazchik RU on 28 April 2009, as approved by resolutions of the Sole Shareholder dated 27 April 2009.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Oren Financial Ltd., une limited liability company constituée selon les lois des îles Vierges britanniques, ayant son siège social au 90, Main Street, Road Town, BVI Tortola, îles Vierges britanniques, enregistrée au Registrar of Corporate Affairs des îles Vierges britanniques sous le numéro 1421030,

ici représentée par Me Orane Mikolajayk, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2009

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de Smallbrook Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.351, constituée par acte reçu de Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1309 du 29 mai 2008 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social et par voie de conséquence l'article 2 (objet) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 2. Objet. L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-Duché de, y compris (i) la prise de participations directe ou indirecte dans des sociétés dont l'objet principal est l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers, (ii) l'établissement de filières détenant des biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit ailleurs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

En outre, la société a pour objet l'acquisition, l'investissement, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit ailleurs, ainsi que toutes activités en relation avec des biens immobiliers d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

En vertu de la modification de l'objet social de la Société comme mentionné dans la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide d'approuver et de ratifier toute obligation, exécution et mise en oeuvre par la Société du contrat «Land Plots and Dwelling House Purchase and Sale Agreement», contracté par la Société et Zakazchik RU au 28 avril 2009, comme approuvé par résolutions de l'Associé Unique du 27 avril 2009.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. MIKOLAJAYK et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 juillet 2009, Relation: LAC/2009/27761. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée par Me Carlo WERSANDT, Notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Me Henri HELLINCKX, Notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 6 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009105401/127.

(090126686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

société immobilière saint-paul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 19.561.

—
Fusion du 30 juin 2009

ENTRE:

SAINT-PAUL LUXEMBOURG

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin.

L-2339 Luxembourg

R.C. Luxembourg N° B 8.170.

Absorbante

&

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SAINT-PAUL S.A.

Société Anonyme

2, rue Christophe Plantin.

L-2339 Luxembourg

R.C. Luxembourg N° B 19.561

Absorbée

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE SAINT-PAUL S.A., ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.561, ci-après également dénommée "la Société",

constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée et sous la dénomination AGENCE DE PUBLICITE ORBITE S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Albert STREMLER, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 27 juillet 1982, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 249 du 14 octobre 1982, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie en date du 21 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°284 du 2 mars 2007.

La séance est ouverte à 8:35 heures sous la présidence de Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Justin HEIRENDT, administrateur de sociétés, demeurant à Itzig.
L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Monsieur Egon SEYWERT, directeur financier, demeurant à Livange.

Le bureau de l'assemblée générale extraordinaire étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

1) Présentation du projet de fusion daté du 6 mai 2009, publié au Mémorial C numéro 1002 du 15 mai 2009, proposant l'absorption de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." par son actionnaire unique la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG".

2) Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des dispositions auxquelles il se réfère.

3) Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." par la société "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" aux conditions prévues par le projet de fusion, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." à la société absorbante et dissolution sans liquidation de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." comme conséquence de la fusion.

4) Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

5) Formalité de la radiation de la société au registre de commerce et détermination du lieu de conservation des documents de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." pendant le délai légal.

6) Constatation de la réalisation de la fusion à la date de la tenue de l'assemblée générale de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." approuvant la fusion sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

7) Divers

II) Participation à l'Assemblée:

La liste de présence à l'assemblée mentionne l'actionnaire unique de la Société et le nombre d'actions émises.

Une fois signée par l'actionnaire unique et par les membres du bureau, la liste sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte de la liste de présence que les dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale émises par la Société sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III) Constatation de la validité de l'assemblée générale extraordinaire

La liste de présence, après vérification par les scrutateurs, est reconnue exacte par l'assemblée générale extraordinaire, laquelle décide de renoncer aux formalités de convocation, l'intégralité du capital social étant représentée et l'actionnaire unique se considérant dûment convoqué déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV) Exposé préalable:

Le Président aborde l'ordre du jour et présente à l'assemblée le projet de fusion daté du 6 mai 2009, reçu par acte du ministère du notaire soussigné, proposant l'absorption par la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEMBOURG" de sa filiale la société anonyme de droit luxembourgeois "IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." dont elle est l'unique actionnaire.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 1002 du 15 mai 2009 ainsi qu'il ressort d'une copie présentée à l'actionnaire unique et au notaire.

Considérant la prise d'effet au point de vue comptable de la fusion au 1^{er} janvier 2009, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la tenue de la présente assemblée a été organisée aux fins de consacrer l'approbation de la dite fusion par l'actionnaire unique de la société absorbée.

Délibération

Ensuite l'actionnaire unique, exerçant les prérogatives dévolues par la loi à l'assemblée générale extraordinaire prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique constate l'exécution des obligations résultant de l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales relatif aux fusions dans lesquelles la société absorbante est titulaire de la totalité des actions, parts et autres titres conférant droit de vote des sociétés à absorber et des dispositions auxquelles il se réfère, et confirme le respect de leur application.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide d'approuver le projet de fusion précité et de réaliser la fusion par l'absorption de la société "SOCIETE IMMOBILIERE SAINT-PAUL S.A." par son unique actionnaire la société anonyme "SAINT-PAUL LUXEM-

BOURG" aux conditions prévues par le projet, sans création d'actions nouvelles émises par la société absorbante, par transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif sans exception ni réserve de la société absorbée à la société "SAINT-PAUL LUXEMBOURG S.A." et moyennant dissolution sans liquidation de la société absorbée comme conséquence légale de la fusion.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide d'octroyer entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante et que tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes pour requérir la radiation de l'inscription de la société, la dissolution sans liquidation étant définitivement réalisée à la date de ce jour.

Cinquième résolution

L'actionnaire unique constate la réalisation de la fusion à la date de ce jour, avec effet comptable et fiscal à la date du 1^{er} janvier 2009, sans préjudice toutefois des dispositions de l'article 273 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les effets de la fusion par rapport aux tiers.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 8:45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux membres du bureau, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute, aucun actionnaire n'ayant demandé de la signer.

Signé: M. SCHILTZ, J. HEIRENDT, E. SEYWERT, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 06 juillet 2009. Relation: ECH/2009/874. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 aout 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009105412/117.

(090126736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

ProLogis Poland LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.542.

In the year two thousand nine, on the twenty-eighth day of July.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., a limited liability company, organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 18, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered under the number B 69.082,

here represented by Mr Marc BECKER, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 27 July 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ProLogis Poland LX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle having its registered office at L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, incorporated by deed of the undersigned notary on 12 January 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 751 of 13 April 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000) to bring it from its present amount of fifteen thousand euros (EUR 15,000.-) to the amount of two hundred and sixty-five thousand euros (EUR 265,000) by the issuance of ten thousand (10,000) new shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the ten thousand (10,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the amount of two hundred and fifty thousand euros (EUR 250,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at two hundred and sixty-five thousand euros (EUR 265,000) represented by ten thousand six hundred (10,600) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.) each. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (1,700.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-huit juillet.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

ProLogis Developments Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.082,

ici représentée par Monsieur Marc BECKER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 27 juillet 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ProLogis Poland LX S.à r.l., une société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal, constituée suivant acte du notaire soussigné du 12 janvier 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 751 du 13 avril 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) pour porter son montant actuel de quinze mille euros (15.000,- EUR) à deux cent soixante cinq mille euros (265.000,- EUR) par l'émission de dix mille (10.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associé unique déclare souscrire les dix mille (10.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces de sorte que le montant de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associé unique déclare modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux cent soixante cinq mille euros (265.000,- EUR) représenté par dix mille six cents (10.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille sept cents euros (1.700,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. BECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 juillet 2009. Relation: LAC/2009/30593. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009106141/92.

(090127452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Marc Lefèbvre, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.599.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit juillet.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

C & M MANAGEMENT S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, RCS Luxembourg B 141888,

ici représentée par son gérant technique Monsieur Marc LEFEBVRE, né le 30 août 1976 à Rocourt, Belgique, de nationalité belge, demeurant au 33, Clos Yves Robert, B-4141 Louveigne, habilité à engager la Société par sa signature individuelle.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Titre I^{er}. Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement au conseil économique.

La société a encore pour objet tous actes, transactions et toutes opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise luxembourgeoise ou étrangère, notamment par la création de filiales ou succursales.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société prend la dénomination de Marc Lefèbvre, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (12.500 EUR) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions, entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la Société conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins deux gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent approuver à l'unanimité une décision prise par voie circulaire en exprimant leur vote sur un ou plusieurs documents écrits ou par télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie confirmés par écrit qui constitueront dans leur ensemble les procès-verbaux propres à certifier une telle décision.

Le conseil de gérance ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée en vertu d'une procuration, qui peut être donnée par écrit, télégramme, télex, courrier électronique ou télécopie à un autre gérant ou à un tiers.

Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix, mais en cas d'égalité de voix, la voix du président du conseil sera prépondérante.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par conférence vidéo ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus. La Société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par les gérants.

Les gérants sont autorisés à distribuer des dividendes intérimaires moyennant le respect des dispositions de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Titre IV. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre V. Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par les gérants en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs, nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 13. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille neuf.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la partie comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

2) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Marc LEFEBVRE, né le 30 août 1976 à Rocourt, Belgique, de nationalité belge, demeurant au 33, Clos Yves Robert, B-4141 Louveigne;

Céline DELVENNE née le 16 juillet 1978 à Rocourt, Belgique, de nationalité belge, demeurant au 33, Clos Yves Robert, B-4141 Louveigne;

2. Le siège social est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LEFEBVRE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 juillet 2009. Relation: LAC/2009/27247. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009106146/130.

(090127463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Nova/Paul Investments Capital (SCA) SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.685.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

Was held the extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, an investment company in risk capital (société d'investissement en capital risque) formed as a partnership limited by shares (société en commandite par actions), incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy

of Luxembourg, with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B108.685 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, dated June 9, 2005, published in the Mémorial C number 1125 on October 31, 2005, and which articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing in Remich on October 19, 2006 as published in the Mémorial C number 2071 on November 6, 2006 (the Articles).

The Meeting is chaired by Mrs Anissa BADOU with professional address in Luxembourg as attorney of Nova/Paul Investments s.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108.224, acting in its capacity as managing general partner of the Company (the General Partner).

The Chairman appoints as secretary Mrs Maren STADLER with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Olivia TOURNIER with professional address in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

I. The limited partners and the General Partner of the Company (collectively referred to as the shareholders) present or represented and the number of the shares in the Company held by them are shown on an attendance list. The proxies, if any, after signature ne varietur by the proxy holder and each member of the bureau of the Meeting, will remain annexed to the present minutes.

II. As appears from the said attendance list, more than half of the entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. All shareholders present or represented consider themselves as duly convened and confirm having been informed of the agenda of the meeting beforehand. The sole shareholder not present or represented at the present meeting has been duly convened by a notice containing the agenda sent by registered letter on May 26, 2009.

IV. The agenda of the Meeting is the following:

- 1) Extension of the term of the Company from June 10, 2009 to June 9, 2010;
- 2) Subsequent amendment of paragraph 5.1 of article 5 of the Articles in order to reflect the changes resulting from the foregoing; and
- 3) Miscellaneous.

The above facts being acknowledged as true and accurate by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to extend the term of the Company from June 10, 2009 to June 9, 2010.

Second resolution

As a result of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend paragraph 5.1 of article 5 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 5. Duration.

5.1. The Company is established for a limited duration to terminate on June 9, 2010, being the fifth anniversary of the incorporation of the Company, subject to extension upon proposal of the General Partner for a maximum of one period of one year and thus a maximum term to end on June 9, 2011. The decision to extend the term of the Company from June 10, 2010 to June 9, 2011 will be taken prior to the fifth (5th) anniversary of the incorporation of the Company. The Company may be terminated at any time before its term by a decision of the general meeting of Shareholders in the manner required for the amendment of these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand six hundred euros (EUR 1,600.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le huitième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de NOVA/PAUL INVESTMENTS CAPITAL (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque sous forme de société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.685, constituée par un acte de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, daté du 9 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1125 du 31 octobre 2005 (la Société) et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, le 19 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2071 du 6 novembre 2006 (les Statuts).

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Anissa BADOU, avec adresse professionnelle à Luxembourg, représentant Nova/Paul Investments s.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.224, agissant en sa qualité d'Associé-Gérant-Commandité de la Société (l'Associé Gérant Commandité).

Le Président désigne comme Secrétaire Madame Maren STADLER avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme Scrutateur Madame Olivia TOURNIER avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés commanditaires et l'Associé Gérant Commandité (collectivement désignés les Actionnaires) présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Les procurations éventuelles, après avoir été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que plus de la moitié du capital social est représentée à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

III. Tous les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été dûment convoqués et confirment avoir eu connaissance de l'ordre du jour à l'avance. Le seul actionnaire non présent ou représenté à la présente assemblée a été convoqué par un avis contenant l'ordre du jour adressé par envoi recommandé en date du 26 mai 2009.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Extension du terme de la Société du 10 juin 2009 au 9 juin 2010;
- 2) Modification subséquente du paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts aux fins de refléter les changements résultant de ce qui précède; et
- 3) Divers.

Ces faits ci-dessus étant reconnus comme exacts par l'Assemblée, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'étendre le terme de la Société du 10 juin 2009 au 9 juin 2010.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe 5.1 de l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Capital.

5.1 La Société est établie pour une période déterminée qui se termine le 9 juin 2010, soit le cinquième anniversaire de la constitution de la Société, sauf extension sur proposition de l'Associé Commandité pour un maximum d'une période d'une année et donc une durée maximale venant à terme le 9 juin 2011. La décision d'étendre le terme de la Société du 10 juin 2010 au 9 juin 2011 devra être prise avant le cinquième (5^{ème}) anniversaire de la constitution de la Société. La Société pourra être dissoute à tout moment avant son terme par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Anissa BADOU, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 22 juin 2009. LAC/2009/24410. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009106168/128.

(090127522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Gabek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 84.861.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille neuf, le six juillet.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée GABEK INTERNATIONAL S.A., en liquidation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 84861, constituée suivant un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 490 du 28 mars 2002.

La société a été mise en liquidation en date du 15 mai 2009 suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, prénommé, comprenant nomination d'ODESSA SECURITIES S.A., Société Anonyme, ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, en tant que liquidateur, non encore publié au Mémorial.

AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, a été nommée commissaire de contrôle à la liquidation par acte sous seing privé en date du 18 juin 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Alexia UHL, juriste, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutatrice, Madame Carine GRUNDHEBER, employée privée, demeurant professionnellement au, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 160.000 (cent soixante mille euros) représenté par 16.000 (seize mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

II. Que les 16.000 (seize mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Présentation du rapport du commissaire de contrôle.
2. Décharge aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle pour l'exécution de leurs mandats respectifs.
3. Clôture de la liquidation.
4. Décision quant à la conservation des registres et documents de la société.
5. Mandat à confier en vue de clôturer les comptes de la société et d'accomplir toutes les formalités.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, approuve ledit rapport ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire de contrôle à la liquidation, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs, au commissaire aux comptes, au liquidateur et au commissaire de contrôle à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société anonyme "GABEK INTERNATIONAL S.A.", qui cessera d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux associés ou aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Cinquième résolution

L'assemblée confère au porteur d'une expédition des présentes tous pouvoirs pour l'accomplissement des formalités relatives à la clôture des comptes de la société, aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes.

Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Tonelli, Uhl, Grundheber, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 juillet 2009. LAC/2009/27453. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009106157/73.

(090127933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

**Trilantic Events Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LBMB Events Management S.à r.l.).**

Capital social: GBP 12.642,80.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.170.

In the year two thousand and nine, on the twenty nine day of the month of July,

Before us, Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Shareholders") of LBMB Events Management S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed dated 11 April 2008 of the undersigned notary, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1273 on 26 May 2008, having a share capital amounting to twelve thousand six hundred forty two Pounds Sterling and eighty pence (GBP 12,642.80) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-138170. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 8 May 2008, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1417 on 10 June 2008.

The meeting is declared open at 10.45 am with Mr Laurent FORGET, employee, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Emmanuelle BRULE, employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Thomas PUYET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The meeting has been convened at this date and time by convening notice sent to each shareholder by registered letter on 20 July 2009.

A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

(ii) The shareholders represented at the Meeting and their respective shareholdings are shown on an attendance list which is signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities

(iii) It appears from said attendance list that 99,48% of the shares are represented at this Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda

(iv) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To change the Company's name to "Trilantic Events Management S.à r.l.".

2 To amend article 1, last paragraph, of the articles of incorporation, in order to reflect the resolution adopted pursuant the preceding item of the agenda of the meeting.

3 To grant full powers to the board of managers of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the resolutions to be adopted.

The above being approved, the Meeting of the shareholders deliberates on all the agenda items and passes the following resolutions

First resolution

The Shareholders resolved to change the Company's name to "Trilantic Events Management S.à r.l.".

Second resolution

As a result of the above resolution, the Shareholders resolved to amend article 1, last paragraph, of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, name. (Last paragraph).** The Company will exist under the name of "Trilantic Events Management S.à r.l.".

Third resolution

The Shareholders resolved to grant full powers to the board of managers of the Company to take all steps necessary in accordance with the Luxembourg law to implement, to the extent necessary, the above resolutions taken by the Shareholders.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euros (EUR 1,000.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 11.00 a.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt neuf juillet,

Par devant Nous, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés (les "Associés") de la société LBMB Events Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 11 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1273 le 26 mai 2008, ayant un capital social de douze mille six cent quarante deux livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 12.642,80) et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, sous le numéro B-138170. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 8 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1417 du 10 juin 2008.

La séance est ouverte à 10.45 heures sous la présidence de Monsieur Laurent FORGET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Emmanuelle BRULE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas PUYET, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

(ii) L'assemblée a été convoquée à cette date et heure par convocation envoyée à chaque associé par lettre recommandée le 20 juillet 2009.

Une copie de ces convocations a été remise aux membres du bureau de l'assemblée.

(iii) Les associés représentés à l'Assemblée et leurs participations respectives figurent sur une liste de présence qui est signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

(iv) Il appert de ladite liste de présence que 99,48% des parts sociales sont représentées à la présente Assemblée de sorte que l'Assemblée est régulièrement constituée valablement et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(v) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Changement de nom de la Société en "Trilantic Events Management S.à r.l"

2 Modification de l'article 1, dernier alinéa des statuts, afin de refléter la résolution adoptée conformément au précédent point de l'ordre du jour.

3 Accorder tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société pour prendre toutes les mesures nécessaires en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions à adopter.

Ayant approuvé ce qui précède, l'Assemblée des associés délibère alors sur tous les points à l'ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de changer le nom de la Société en "Trilantic Events Management S.à r.l"

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier l'article 1, dernier alinéa, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme, dénomination. (Dernier alinéa).** La société adopte la dénomination "Trilantic Events Management S.à r.l "

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accorder tous pouvoirs au conseil de gérance de la Société afin de prendre toutes les mesures requises en conformité avec la loi luxembourgeoise pour mettre en application, dans la mesure nécessaire, les résolutions adoptées ci-dessus par les Associés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. FORGET, E. BRULE, T. PUYET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2009. Relation: LAC/2009/31727. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009106152/125.

(090127443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Irmãos Vila Nova S.A.- Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 147.593.

—
OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Extrait

Il a été décidé lors de la réunion du conseil d'administration du 31 juillet 2009 de la société IRMAOS VILA NOVA S.A, ayant son siège social à Avenida da Industria n° 511, Ribeirao, 4760-725 Vila Nova de Famalicao, Portugal, d'établir une succursale à Luxembourg, avec effet au 17 août 2009, laquelle répondra aux caractéristiques suivantes:

a) Adresse de la succursale:

560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

b) Activités de la succursale:

L'achat et la vente au détail de vêtements et d'accessoires de mode, et tout service intermédiaire de vente.

c) Registre auprès duquel l'acte de la Société a été établi et sous quel numéro:

Registre du commerce "Conservatoria do Registo Comercial de Vila Nova de Famalicao", Portugal, sous le numéro 501 997 784.

d) Dénomination de la Société et de la succursale:

1. Dénomination et forme de la Société

IRMAOS VILA NOVA S.A, sous forme de société anonyme.

2. Dénomination de la succursale

Irmaos Vila Nova S.A. - Luxembourg Branch

e) Représentation de la Société et de la succursale

1. Personne avant le pouvoir d'engager la Société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

- Monsieur Filipe Fernando Vila Nova de Azevedo Costa, né le 22 décembre 1962 à Fradelos Vila Nova de Famalicão, Portugal, demeurant professionnellement à Avenida da Industria n° 511, Ribeirao, 4760-725 Vila Nova de Famalicão, Portugal, administrateur.

- Madame Julieta Margarida dos Santos Leitao Costa, née le 25 mai 1966 à Gondifelos Vila Nova de Famalicão, demeurant professionnellement à Avenida da Industria n° 511, Ribeirao, 4760-725 Vila Nova de Famalicão, Portugal, administrateur.

Les administrateurs peuvent engager la société par leur seule signature.

2. Personne avant le pouvoir d'engager la succursale à l'égard des tiers et de la représenter en justice

- Monsieur Joao Nuno Torrinha Martins Da Silva, né le 4 septembre 1972 à Azurem, Guimaraes, Portugal, demeurant professionnellement à Avenida da Industria n° 511, Ribeirao, 4760-725 Vila Nova de Famalicão, Portugal, gérant.

Son mandat sera d'une durée indéterminée.

Le gérant pourra valablement engager la succursale par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 4 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009105811/42.

(090126968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.

**Fliesen Heck s.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Zahnen Holzbauplanung S.à r.l.).**

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 119.923.

—
Im Jahre zweitausendneun, den siebenundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg,

ist erschienen:

Herr Hermann ZAHNEN, Zimmermeister, wohnhaft in D-54608 Sellerich, Hauptstrasse 13,

handelnd in seine Eigenschaft als alleiniger Gesellschafter der Firma "Zahnen Holzbauplanung s.à r.l.", mit Sitz in Echternach, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. September 2006, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2145 vom 16. November 2006,

eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 119.923,

welcher Komparent erklärte, seine gesamten Anteile in vorgenannter Gesellschaft an den ebenfalls hier erschienenen und dies annehmenden Herrn Hans-Joachim HECK, Meister im Fliesen-, Platten- und Mosaikleger-Handwerk, wohnhaft in D-54597 Rommersheim, Hauptstrasse 28, abzutreten zum Preise von viertausendzweihundertfünfzig Euro (4.250,00 €),

welcher Abtretungspreis er erklärt, soeben erhalten zu haben, worüber er Titel und Quittung bewilligt.

Der Abtretungspreis teilt sich wie folgt auf:

- die Summe von dreitausendsechshundert euro (3.600,00 €) für den Preis der Anteile,
- die Summe von sechshundertfünfzig Euro (650,00 €) für die Forderungsabtretung aus dem Verrechnungskonto der Gesellschaft zu Gunsten von Herrn Hermann ZAHNEN, vorgenannt.

Nach dieser Zahlung, erklärt Herr Hermann ZAHNEN, vorgenannt, keine Forderung gegenüber der Gesellschaft mehr zu haben.

Gemäss dieser Abtretung ist Herr Hans-Joachim HECK, vorgenannt, alleiniger Gesellschafter vorgenannter Gesellschaft.

Alsdann hat Herr Hans-Joachim HECK, vorgenannt, den amtierenden Notar gebeten, Folgendes zu beurkunden:

1) Herr Hermann ZAHNEN nimmt in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft die Anteilsabtretung an, gemäss Artikel 190 des Gesetzes vom 18. September 1933 und Artikel 1690 vom Code Civil.

2) Alsdann tritt Herr Hermann ZAHNEN von seinem Amt als Geschäftsführer zurück.

3) Entlastung für seine Tätigkeit als Geschäftsführer wird Herrn Hermann ZAHNEN erteilt.

4) Als neuer Geschäftsführer für unbestimmte Dauer mit alleiniger Unterschrift wird Herr Hans-Joachim HECK ernannt.

5) Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den ersten Abschnitt von Artikel 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

" **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben eines Fliesenfachbetriebes (Fliesen-, Platten-, und Mosaikverlegung, Estrichverlegung sowie Handel)."

6) Der alleinige Gesellschafter beschliesst, den Namen der Gesellschaft abzuändern in "FLIESEN HECK s.à r.l.", sodass in Folge Artikel 1 die Satzung folgenden Wortlaut erhält:

" **Art. 1.** Der Gesellschaftsname lautet FLIESEN HECK s.à r.l..

Die Kosten dieser Urkunde sind zu Lasten von der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Vornamen, Namen, Stand, Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Zahnen, H. Heck, E. Schiesser.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 juillet 2009. Relation LAC / 2009/ 30856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Luxemburg, den 4. August 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009106173/52.

(090127556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Symptom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.202.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable Reviseur d'Entreprise

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009105383/14.

(090126443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2009.